



Direction de la Communication

Communiqué

Jeudi 25 avril 2024

« Adopte un vélo » Le Grand Villeneuvois renouvelle sa prime à l'achat

Pour la troisième année consécutive, l'agglomération du Grand Villeneuvois réactive le dispositif d'aide à l'achat d'un vélo. Lancé en 2022 sous le nom « Adopte un vélo », il prend la forme d'un chèque vélo destiné aux seuls habitants du territoire qui s'équipent chez les commerçants locaux.

Le chèque peut aller de 100 à 200 euros* pour l'achat d'un vélo à assistance électrique. Il est de 50 euros* pour un vélo « musculaire », hors VTT et vélo de course, et reste cumulable avec les autres dispositifs d'aide.

Pour en bénéficier, il suffit de remplir un formulaire de demande, accompagné obligatoirement de trois pièces (une photocopie de la pièce d'identité, un justificatif de domicile de moins de trois mois, la dernière feuille d'imposition justifiant du revenu fiscal). Déposez votre dossier à la Maison de la mobilité, 22 rue du Collège à Villeneuve-sur-Lot et repartez avec votre chèque.

Après obtention, vous disposez de trois mois pour acquérir le deux-roues -neuf ou d'occasion- auprès d'un vendeur de cycles installé sur le territoire et partenaire de l'opération.

* Ces montants sont établis en fonction du revenu fiscal par part :

. Vélo électrique :

- **200 euros** si le revenu fiscal par part est inférieur ou égal à 15 400 euros
- **100 euros** si le revenu fiscal par part est supérieur à 15 400 euros

. Vélo « classique » :

- **50 euros** si le revenu fiscal de référence est inférieur ou égal à 15 400 euros

Les primes seront attribuées par ordre d'arrivée des dossiers complets jusqu'à épuisement des crédits alloués à l'opération.

Le saviez-vous ? En 2023, l'Agglomération a aidé à l'achat de 116 vélos pour un montant de 18 100 euros, acquis à 44 % par des habitants de Villeneuve-sur-Lot, 13 % de Bias, 12 % de Sainte-Livrade-sur-Lot, 8 % de Pujols et le reste réparti sur quinze communes.

Pour mémoire : cette opération s'inscrit dans le Plan Vélo 2022-2030 dont l'ambition est de multiplier par dix, en dix ans, l'usage du vélo et de développer une « culture vélo ». Elle est complémentaire du programme visant le développement des pistes, des voies cyclables, des parkings vélos pour continuer à mailler le territoire et des équipements (box « consignes », gonfleurs et station de réparation) pour offrir du service aux utilisateurs.

- Le dossier d'inscription à télécharger, la liste des entreprises partenaires et toutes les informations utiles sont sur le site www.grand-villeneuvois.fr
- Renseignements : maison de la Mobilité : 05 53 70 53 83

contacts presse